

Passeports et visas



Pour se rendre en Nouvelle-Calédonie, les citoyens de nationalité française doivent présenter une carte d'identité. Toutefois un passeport en cours de validité est recommandé en raison notamment des escales. Un billet retour n'est plus obligatoire.

Demandes de visa à titre touristique

Dans tous les cas un titre de transport retour ou de continuation de voyage est nécessaire. En règle générale, la durée de validité du passeport doit dépasser de 3 mois celle du visa (pour les ressortissants étrangers).

- Les ressortissants des pays suivants sont exemptés de visa pour un séjour en Nouvelle-Calédonie n'excédant pas 3 mois : Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Saint-Marin, Saint-Siège, Suède, Suisse.

Au-delà d'un séjour de 3 mois en Nouvelle-Calédonie, aucune prolongation de séjour ne peut être accordée.

- Les ressortissants des pays suivants sont exemptés de visa pour un séjour en Nouvelle-Calédonie n'excédant pas 1 mois :

Bermudes, Brunei, Canada, Chili, Chypre, Corée du Sud, Croatie, États-Unis, Hongrie, Japon, Malaisie, Malte, Mexique, Pologne, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, République Tchèque, Uruguay.

Au-delà d'un séjour de 3 mois en Nouvelle-Calédonie, aucune prolongation de séjour ne peut être accordée.

- Les ressortissants étrangers titulaires d'un titre de résident permanent en France, même avec l'indication "sans restriction territoriale", doivent pour se rendre en Nouvelle-Calédonie, faire la demande d'un visa auprès de la préfecture de leur lieu de résidence (car le texte d'application qui régit la délivrance de la carte de résident permanent (Cf. ordonnance de 1945) n'est pas applicable dans les TOM ni en Nouvelle-Calédonie).

- Les ressortissants d'autres nationalités doivent faire la demande d'un visa de court séjour auprès du consulat ou de l'ambassade de France ou à la préfecture de leur lieu de résidence.

Demandes de visa à titre de résidence

Les ressortissants de l'Union européenne peuvent s'établir librement en Nouvelle-Calédonie, à condition qu'ils viennent s'installer et travailler en qualité de travailleur indépendant (justificatif à produire). Ceux qui souhaiteraient venir travailler en qualité de salarié doivent en obtenir l'autorisation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Ils n'ont toutefois pas besoin de visa de long séjour, mais devront solliciter un titre de séjour dans les trois mois suivant leur arrivée.

- Tout autre ressortissant étranger doit solliciter un visa de long séjour auprès du consulat ou de l'ambassade de France ou à la préfecture de son lieu de résidence.

Pour tout renseignement complémentaire relatif à l'établissement de visas, contacter : Direction de la Réglementation et de l'Administration Générale – DIRAG, service des étrangers.

Douanes



A votre arrivée en Nouvelle-Calédonie, vous devez déclarer les marchandises transportées et acquitter les droits et taxes correspondants au bureau de douane. Toutefois vous pouvez bénéficier de franchises (vous n'avez alors à payer ni droits ni taxes) sur les marchandises indiquées ci-dessous (achats ou cadeaux) :

- Tabacs : 200 cigarettes ou 100 cigarillos ou 50 cigares ou 250g de tabac à fumer
- Boissons alcoolisées : 2 l de vin et soit 1 l de boisson titrant plus de 22°, soit 2 l de boisson titrant 22° ou moins.
- Parfum : 50 g.
- Eau de toilette : 1/4 l.
- Café : 500 g ou 220 g d'extraits et essences de café

- Thé : 100 g ou 50g d'extraits et essences de thé

- Autres marchandises : 30 000 FCFP / 1 650 FF / 251,4 € par voyageur âgé de 15 ans et plus; 15 000 FCFP / 824,5 FF / 125,7 € par voyageur âgé de moins de 15 ans. Les personnes âgées de moins de 17 ans ne peuvent importer en franchises ni tabacs, ni boissons alcoolisées.

- Formalités particulières

Certaines marchandises sont soumises à une réglementation particulière :

- Les stupéfiants et contrefaçons qui sont interdits à titre absolu.
- Les végétaux, produits végétaux et produits d'origine animale : importations soumises à des exigences particulières. Se renseigner auprès du service vétérinaire et de la protection des végétaux, BP 256 - 98845 Nouméa Cedex Tél : (687) 27-41-02 - Fax : 25-11-12
- Les animaux vivants : importations soumises à autorisation d'importation. Se renseigner auprès du service vétérinaire, BP 256 - 98845 Nouméa Cedex. Tél : (687) 25-51-19 - Fax : 25-51-29

Formalités pour les non-résidents plaisanciers



A l'arrivée dans les eaux territoriales, la fréquence radio utilisée est le CANAL 16 VHF. Lorsque les navires entrent en petite rade, ils doivent passer sur le CANAL 67 VHF pour informer la capitainerie de Port Moselle de leur arrivée (tél (687) 27 91 77- Fax : (687) 27 71 29. Les navires doivent obligatoirement se placer au ponton des visiteurs de Port Moselle et maintenir le pavillon jaune arboré jusqu'au complet accomplissement des formalités réglementaires.

Vaccination



Aucun certificat de vaccination n'est exigé. Toutefois, il est vivement conseillé d'être à jour dans ses vaccinations courantes (diphtérie, tétanos, polio, hépatites et méningite).

Monnaie



Comme en Polynésie française, l'unité monétaire est le franc CFP (franc Pacifique), en abrégé FCFP ou XPF (banques), dont la parité avec le franc français et l'euro est constante : (100 FCFP = 5,51 FF = 0,84 €) et (1€ = 6,55957 FF = 119 FCFP).

Pour convertir rapidement (de tête) et approximativement des francs Pacifique en francs français, vous devez diviser par 20 le montant en FCFP puis rajouter 10 % au nombre obtenu.

Exemple : 1 000 FCFP ---> $1\ 000 \div 20 = 50$ ---> $50 + 10\% = 55$ FF

Banques

<u>Nouméa :</u> <u>Intitulé</u>	<u>Adresse</u>	<u>Contact</u> <u>téléphonique</u>	<u>Fax</u>
Banque nationale de Paris-Nouvelle-Calédonie (Filiale de la BNP)	37, avenue Henri Lafleur	(687) 25 84 00	(687) 25 84 59
Banque de Nouvelle-Calédonie	25, avenue Henri Lafleur	(687) 25 74 00	(687) 27 41 47
	33 ter rue de l'Alma	(687) 2574 00	(687) 25 74 44
Banque calédonienne d'investissement (BCI)	50, avenue Henri Lafleur	(687) 25 65 65	(687) 27 40 35
Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB)	56, avenue Henri Lafleur	(687) 27 08 71	(687) 27 08 11
Caisse d'Épargne	13, rue de la Somme	(687) 25 57 00	(687) 25 57 06

- Les principaux établissements bancaires disposent de succursales dans la plupart des autres communes et quelques-unes sont dotées d'un guichet automatique.

Les cartes de paiement les plus répandues sont Visa et American Express; Master Card et Diners sont moins fréquentes. **Le change** s'effectue auprès des banques ou du service de change à l'aéroport international de Tontouta. **Chéquiers métropolitains** (BNP, Société Générale, Caisse d'Épargne, Crédit Lyonnais) : ils ne peuvent pas être utilisés comme mode de règlement en Nouvelle-Calédonie. En revanche les touristes métropolitains détenteurs d'un chéquier de l'une de ces banques peuvent en Nouvelle-Calédonie, retirer des espèces (FCFP) au guichet de la même banque, sur présentation de leur chéquier, d'une pièce d'identité. Le montant maximum autorisé varie selon les banques de l'équivalent de 2000 FF à 3 000 FF, (ou 310 €) tous les sept jours. Une commission bancaire est parfois demandée (entre 2500 et 3000 FCFP soit 137,42 et 164,91 FF).

Traveller's Cheques en FF : ils peuvent être échangés dans les banques en Nouvelle-Calédonie contre des FCFP (au guichet). Une commission bancaire est parfois demandée pour les devises autres que €

Heure locale et décalage horaire



L'heure locale est en avance de 11 heures sur l'heure GMT, soit de 10 heures sur l'heure d'hiver métropolitaine, et de 9 heures sur l'heure d'été métropolitaine.

Tableau pour calculer l'heure à Nouméa par rapport à l'heure locale (HL) en Europe :

Saisons (pour l'hémisphère nord)	HL HIVER	HL D'ÉTÉ
FRANCE	HL+10H	HL+9H
ALLEMAGNE, BELGIQUE, ITALIE, SUISSE	HL+10H	HL+9H
ROYAUME-UNI	HL+11H	HL+10H

Le jour se lève dès 4h30 et il fait nuit vers 19h en décembre - janvier et respectivement 6h30 et 17h30 en juin – juillet.

Téléphone & OPT



L'O.P.T. (Office des postes et télécommunications) calédonien est installé sur la majeure partie du territoire.

Il dispose d'un service de télécopie et de télex. L'acheminement d'une lettre se fait généralement en 6 jours par avion, entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole.

Le téléphone automatique fonctionne dans presque toute la Grande Terre et les îles. Les vignettes postales, les Télécartes O.P.T. et les enveloppes premier jour, superbement illustrées, font la joie de nombreux collectionneurs.

Le service des téléphones mobiles est approximativement le même qu'en métropole (nombreux abonnements - carte "Liberté" sans abonnement).

Comment appeler la Nouvelle-Calédonie depuis :

France métropolitaine / Allemagne / Belgique / Italie / Suisse	00 (687) + 6 chiffres
Royaume-Uni	010 (687) + 6 chiffres

Comment joindre vos correspondants extérieurs depuis la Nouvelle-Calédonie :

Le 19 permet d'accéder automatiquement au réseau international, puis, après la tonalité, il faut composer l'indicatif du pays recherché.

France métropolitaine	19 + 33 + numéro du correspondant
Paris et la province	19 + 33 + 9 chiffres (on ne compose pas le "0" inscrit dans la nouvelle numérotation)
Étranger	19 + indicatif de zone + numéro du correspondant
Japon	19+ 81
Australie	19 + 61
Nouvelle-Zélande	19 + 64
Polynésie française	19 + 689

Heures de bureau/commerces

Bureaux administratifs : en règle générale, ouverture de 7h30 à 16h

Banques : du lundi au vendredi de 7h30 ou 7h45 à 15h30.

Postes : du lundi au vendredi de 7h45 à 15h30 (poste principale, samedi de 7h30 à 11h)

Magasins :

Grandes surfaces : de 8h00 à 19h ou 20h; certaines font des nocturnes jusqu' à 22h le vendredi soir et ouvrent le dimanche matin jusqu'à 12h30.

Petits commerces : heures d'ouvertures plus variables, en général de 6h30/7h30 en continu jusqu'à 20h. A noter que les commerces asiatiques sont ouverts 7j/7 parfois même jusqu'à 21h.



Eau et électricité

L'eau potable courante est excellente. Mais on peut également choisir de consommer des eaux minérales locales ou métropolitaines, disponibles en grandes surfaces, dans les structures hôtelières et gastronomiques.

Le courant électrique 220 V (50Hz) est distribué sur toute la Grande-Terre et dans les îles. Dans certaines régions éloignées, des groupes électrogènes alimentent les villages à certaines heures le matin et le soir. Les prises électriques ont les mêmes caractéristiques qu'en Métropole

Depuis quelques années, l'utilisation de l'énergie solaire est devenue très prisée en Nouvelle-Calédonie, qui multiplie les installations de chauffe-eau solaires ainsi que de panneaux solaires. Les zones les plus isolées de Nouvelle-Calédonie peuvent ainsi avoir l'électricité.



Les services médicaux

La Nouvelle-Calédonie est dotée de très bonnes infrastructures médicales. Outre des établissements de soins publics modernes, il existe un secteur privé médical et paramédical bien développé.

Établissements publics

<i>Intitulé</i>	<i>Adresse</i>	<i>Téléphone (687)</i>	<i>Fax (687)</i>
Centre hospitalier territorial CHT Urgences	7, avenue Paul Doumer	25 66 66 SAMU 15 25 67 67	25 66 85 25 67 66
Centre hospitalier territorial de Magenta	78, rue du 18 juin	25 66 66	25 66 78
Centre hospitalier provincial de Koumac		42 65 00	47 62 84
Centre hospitalier provincial de Pongam		42 71 44	42 71 46

Établissements médicaux privés à Nouméa

<i>Intitulé</i>	<i>Adresse</i>	<i>Téléphone (687)</i>	<i>Fax (687)</i>
Clinique Magnin	1, rue RP Roman	24 62 00	27 68 60
Polyclinique de l'Anse Vata	180, rte de l'Anse Vata	26 14 22	25 12 69

Clinique de la Baie des Citrons	5, impasse Fernand Legras	26 18 66	26 43 46
--	---------------------------	----------	----------

Autres

SAMU (Urgences Médicales)	15
SOS Médecins	15
POLICE SECOURS	17
POMPIERS	18
PC SECOURS EN MER	16

Les médias



Un quotidien : Les Nouvelles Calédoniennes.

Un bi-hebdomadaire : le Gratuit

Hebdomadaire : Les infos; Télé 7 jours (éditions locales).

Mensuel : Le chien bleu, tour de côte, construire les Loyauté

Bi-mensuel : Challenge Magazine

Trimestriel : Objectif, Mwa Vee

Radios métropolitaines : Radio France Outre-mer (RFO) - 24h/24, avec de minuit à 5h, les émissions de France-inter. Radio Rythme Bleu (RRB) diffuse les émissions d'Europe 1 à certaines heures.

Radios locales : RNC (90 Mhz) - NRJ (93.5 Mhz) - RRB (100.4 Mhz) - France-Inter (93 Mhz) - Radio Djiido (97.4 Mhz) – Radio Océane (95.0 Mhz).

Télévisions : TNC (2 chaînes RFO qui sont aussi en numérique sur le satellite) - Canal Plus et Canal Satellite (sur abonnement).

Cultes et religions

La population est majoritairement d'obédience catholique ou protestante (à 90%). Mais d'autres communautés religieuses sont également représentées telles que les mormons, adventistes, bahais, témoins de Jéhovah, musulmans, juifs, Bouddhistes, etc.

Tenue vestimentaire



Les vêtements légers et pratiques sont utilisés toute l'année. Des lainages sont conseillés pour les soirées plus fraîches, notamment de mai à octobre. Prévoir des sandales en caoutchouc ou une vieille paire de baskets pour aller se promener sur les îlots et marcher sur les platiers.

N'oubliez pas votre crème solaire avec un bon écran total, vos lunettes ainsi qu'une casquette !

Le soleil tape fort et même ceux qui ont une peau mate doivent se protéger et limiter les expositions aux heures pleines de la journée entre 11h et 16h.

Ne prenez pas ces conseils à la légère car les études dermatologiques franco-australiennes montrent une augmentation exponentielle depuis ces 5 dernières années du cancer de la peau (le mélanome malin) dans l'hémisphère sud (où le trou de la couche d'ozone est le plus important).

Adresses utiles



A Paris

Nouvelle-Calédonie Tourisme

Promotion touristique sur la France et l'Europe auprès du grand public et des professionnels

7, rue du Général Bertrand - 75007 Paris

Tél : 33 (01) 42 73 69 80 - Fax : 33 (01) 42 73 69 89

Maison de la Nouvelle-Calédonie

7, rue du Général-Bertrand – 75007 Paris

Tél : 33 (01) 42 73 24 14 - Fax : 33 (01) 40 65 96 00

Consulats à Nouméa

<i>Intitulé</i>	<i>Adresse</i>	<i>Té (687)</i>	<i>Fax (687)</i>
Allemagne	13, rue de la Gazalle	26 16 81	26 16 81
Australie	19, rue Maréchal Foch	27 24 14	27 80 01
Belgique	Immeuble Waruna, 4, rue Montchovet Port Plaisance	28 46 46	26 17 14
Grande Bretagne	14, rue du Général Sarrail	28 21 53	28 51 44
Indonésie	2, rue Lamartine	23 28 50	27 84 35
Italie	17, rue du Docteur Tiburzio	25 13 15	25 13 16
Japon	22, allée des jardins Ste Marie- Vallée des Colons	27 83 03	
Nouvelle-Zélande	4, bld Vauban	27 25 43	27 17 40
Pays-Bas	33, rue Sébastopol	24 21 21	28 48 58
Suisse	18, rue J.Daly	26 11 59	
Vanuatu	53, rue de Sébastopol	27 76 21	27 76 81

Autres

<i>Intitulé</i>	<i>Adresse</i>	<i>Tél (687)</i>	<i>Fax (687)</i>
Mairie de Nouméa	16, rue du Général Mangin	27 31 15	28 25 58
Direction des Douanes	1, rue de la République BP 13	26 53 00	27 64 97
C.A.F.A.T (caisse d'allocations familiales et accidents du travail)	4, rue du Général Mangin BP L5	25 58 00	25 58 30

En matière de protection sociale, les services de couverture sociale en Nouvelle-Calédonie (accidents du travail, médecine du travail, assurance maladie, prestations familiales, indemnisation du chômage, retraites) sont regroupés en un seul organisme local, distinct de la Sécurité sociale en France métropolitaine : la CAFAT, caisse primaire des salariés non fonctionnaires. Depuis juillet 2002, la Nouvelle-Calédonie dispose du RUAMM (régime unifié d'assurance maladie et maternité). Il existe des régimes complémentaires : mutuelle des fonctionnaires, mutuelle du commerce, mutuelle de la SLN, etc.

<i>Intitulé</i>	<i>Adresse</i>	<i>Tél (687)</i>	<i>Fax (687)</i>
Services phytosanitaires	BP 256 – 98845 Nouméa Cedex	24 37 45	
Commissariat Central Police secours	36, rue de Sébastopol	24 33 00 17	
Chambre de Commerce et d'Industrie	15, rue de Verdun – BP M3	24 31 00	24 31 31
Objets perdus (Nouméa)	Contacteur la mairie Ou la Police Municipale	27 31 15 26 20 06	
Horloge Parlante		36 99	

Les prix en Nouvelle-Calédonie

Petit catalogue de prix

Même en vacances, le panier de la ménagère peut rester futé. Voici un petit catalogue de prix de quelques produits alimentaires, services et autres biens de consommation courantes.

<i>DÉSIGNATION</i>	<i>FCFP</i>	<i>FF</i>	<i>€</i>
Baguette (250 g)	85 FCFP	4,66 FF	0,71 €
1 kg de crevettes du lagon	1667FCFP	91,64FF	13,97 €
1 kg de bananes	430 FCFP	23,61FF	3,60 €
1,5 litre d'eau minérale (importée)	72 FCFP	3,94 FF	0,60 €
1,5 litre d'eau minérale (locale)	129FCFP	7,08 FF	1,08 €
33 cl de bière locale (boîte)	115 FCFP	6,30FF	0,96 €
Consultation chez un spécialiste	4300 FCFP	236,34 FF	36,03 €
Consultation chez un généraliste	3300 FCFP	181,87 FF	27,65 €
Consultation chez un kiné / ostéo	5000 FCFP	274,85 FF	41,90 €
1 litre de super	111 FCFP	6,10 FF	0,93 €
1 litre de gazole	79FCFP	4,33 FF	0,66 €
Développement + tirage (24 poses) en 1h	2752 FCFP	151,26 FF	23,06 €
Journal local	130 FCFP	7,15 FF	1,09 €
Tasse de café simple	163 FCFP	8,99 FF	1,37 €

(Réf. : relevé des prix moyens – Année 2004 – ITSEE).



Les loyers sur Nouméa

- Pour un studio : entre 50 000 et 60 000 FCFP /mois
- Pour un F1 (cuisine séparée) : entre 55 000 et 65 000 FCFP /mois
- Pour un F2 (1 chambre) : entre 70 000 et 90 000 FCFP /mois
- Pour un F3 (2 chambres) : entre 90 000 et 180 000 FCFP /mois

Tourisme à juste prix

- Restauration

Plat du jour 1 200 FCFP (65,99 FF) (10,06 €)

Menu (entrée, plat et café) : Entre 1 800 FCFP et 2 500 FCFP (98,92 FF à 137,42FF) (15,08 et 20,95 €).

Hôtellerie

-A partir de 3 300 FCFP (181,37 FF et 27,65 €) en chambre double ou 1400 FCFP (76,94 FF et 11,73 €) en chambre pour 4 personnes à l'auberge de jeunesse de Nouméa

-De 3 000 à 8 000 FCFP (164,91 à 439,75 FF et 25,14 à 67,04 €), certains gîtes et relais vous offrent un bon lit en bungalow (tarifs dégressifs à partir de 2 personnes).

-Enfin, même les plus grands hôtels peuvent parfois devenir très abordables, par le biais des formules "package" des tour-opérateurs ou agences de voyages basés en Europe par exemple.

- Transports

- 150 FCFP (8,27 FF ou 1,26 €) le ticket urbain. Il existe également le forfait journalier au prix de 650 FCFP (35,75 FF et 5,45 €).

- 600 FCFP à 1850 FCFP 32,99 et 101,67FF ou 5,03 et 15,50 € pour un plus long trajet, en car, depuis Nouméa vers le sud ou le nord de la Grande Terre.

Excursions

- Maritimes :

Pour 750 ou 2800 FCFP (41,26 et 153,89 FF ou 6,29 et 23,46 €), en fonction de la distance, expérimentez à volonté les escapades sur les îlots voisins de la Grande Terre,. Il est possible également de profiter d'une journée d'évasion sur un voilier avec skipper pour 50 000 FCFP (2748,46 FF ou 419€).

- Terrestres :

Location d'un véhicule pour la journée à partir de 2 500 FCFP (137,42 FF ou 20,95 €) + 25 FCFP (1,38 FF ou 0,21 €) le km,. Vous pouvez également effectuer une excursion en minibus au prix de 9500 FCFP (522,21 FF ou 79,61 €) la journée.